CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, …)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

☑ Les parties privatives	☐ Avant la vente
☐ Occupées Par des enfants mineurs : ☐ **Oui** ☒ **Non** Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	☑ Ou avant la mise en location
☐ Ou les parties communes d'un immeuble	☐ Avant travaux

C Adresse du bien

Maison de Service –
141 Rue Marguerite d'Anjou
54 700 PONT A MOUSSON

D Propriétaire

Nom : **Voie Navigable de France**
Adresse : **169 Rue Charles III**
54 036 Nancy Cédex

E Commanditaire de la mission

Nom : M.Mattéo Grilletta
Qualité :
Adresse : **169 Rue Charles III**
54 036 Nancy Cédex

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Niton**
Modèle de l'appareil : **XLP S**
N° de série : **95875**
Nature du radionucléide : **109CD**
Date du dernier chargement de la source : **08/12/2015**
Activité de la source à cette date : **1480 MBq**

G Dates et validité du constat

N° Constat : 7246843-61 P
Date du constat : **21/02/2019**
Date du rapport : **21/02/2019**
Date limite de validité : **20/02/2025**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
286	**84**	**29,37 %**	**199**	**69,58 %**	**3**	**1,05 %**	**0**	**0,00 %**	**0**	**0,00 %**

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

I Auteur du constat

Signature



Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**
Nom du responsable : **MARTIN Regis**
Nom du diagnostiqueur : **GUYOMARC H Louis Marie**
Organisme d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**
Police : **F210.16.0414**

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP 1
OBJET DU CREP 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIETAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT 1
CONCLUSION 1
AUTEUR DU CONSTAT 1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; 3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 3
OCCUPATION DU BIEN 3
LISTE DES LOCAUX VISITES 4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 4
STRATEGIE DE MESURAGE 4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 8

COMMENTAIRES 23

LES SITUATIONS DE RISQUE 23

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 23

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 23

ANNEXES 24

NOTICE D'INFORMATION 24
CERTIFICAT DE QUALIFICATION **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **GUYOMARC H Louis Marie**	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **SANT HONORE AUDIT, 16 rue Villars 57100 THIONVILLE** Numéro de Certification de qualification : **C012-SE05-2017** Date d'obtention : **03/08/2017**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **N°T210333** Nom du titulaire : **Philippe LHERMURIER**	Date d'autorisation : **23/03/2016** Expire-le : **15/01/2020**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **Sébastien MAUVIGNAN**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **NIST** N° NIST de l'étalon : **2573**	Concentration : **1,04** mg/cm² Incertitude : **0,06** mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	22/02/2019	1,01
En fin du CREP	403	21/02/2019	1,01
Si une remise sous tension a lieu	/	/	/

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Nom du contact : **NC**	Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de bâtiments : **1**	Nombre de cages d'escalier : **Unique** Nombre de niveaux : **2**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **Maison de Service –** **141 Rue Marguerite d'Anjou** **54 700 PONT A MOUSSON** Type : **Maison** Nombre de Pièces : **16** Référence Cadastrale : **NC**	Bâtiment : **Unique** Entrée/cage n° : **Unique** Etage : **Unique** Situation sur palier : **Unique** Destination du bâtiment : **Maison d'Habitation**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

2.8 Liste des locaux visites

N°	Local	Etage
1	SAS	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Placard n°1	RDC
4	Placard n°2	RDC
5	Placard n°3	RDC
6	Salon	RDC
7	Entrée	RDC
8	Salle de Bains	RDC
9	WC	RDC
10	Chambre n°1	RDC
11	Chambre n°2	RDC
12	Chambre n°3	RDC
13	Palier	R+1
14	Chambre n°4	R+1
15	Chambre n°5	R+1
16	Chambre n°6	R+1

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.
Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,… (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).
Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

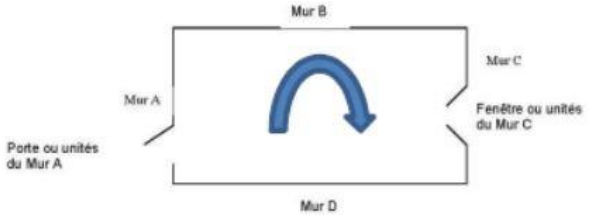
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		**0**
≥ Seuil	**Non dégradé (ND) ou non visible (NV)**	**1**
	Etat d'usage (EU)	**2**
	Dégradé (D)	**3**



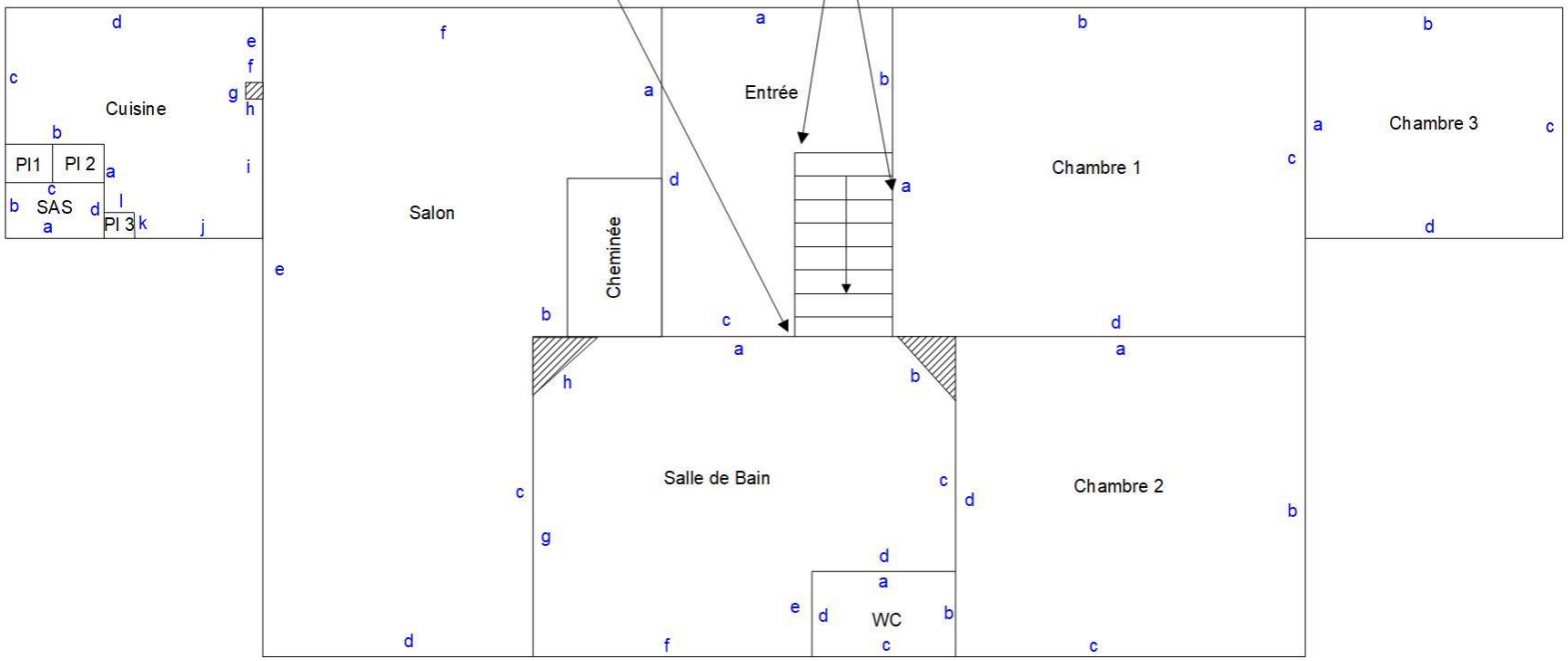
© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

5 CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	Situation du bien objet du repérage
141 rue Marguerite d'Anjou	Maison de Service D'Anjou		Matériaux et produits contenant de l'amiante :	
RdC	Date visite	21/02/2019		
	Auteur	Guyomarc'h		
	N° dossier	7246843-61		
Plan/Elévation	Planche	1/2		
	Indice	1		



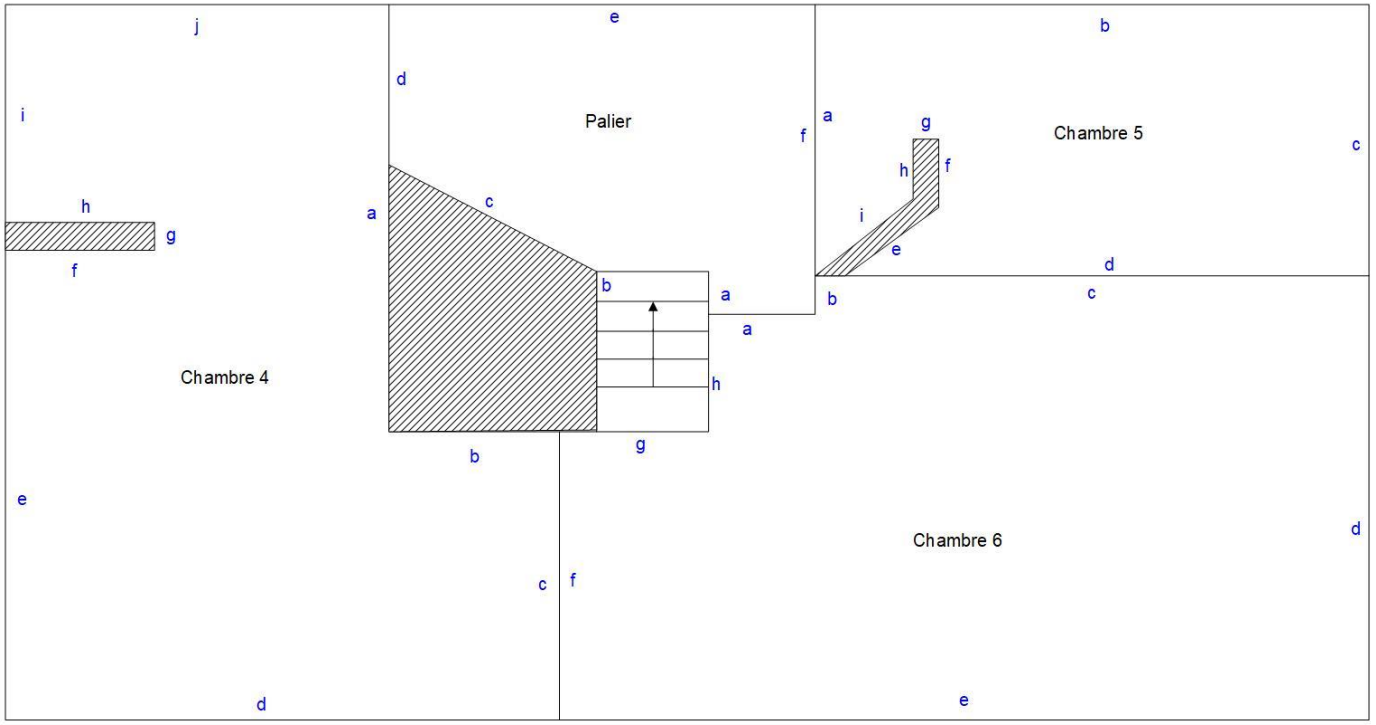




© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	Situation du bien objet du repérage
141 rue Marguerite d'Anjou	Maison de Service D'Anjou		Matériaux et produits contenant de l'amiante :	
1er	Date visite	21/02/2019		
	Auteur	Guyomarc'h		
	N° dossier	7246843-61		
Plan/Elévation	Planche	2/6		
	Indice	1		





© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

6 RESULTATS DES MESURES

Local : SAS (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
3						+ de 1 m			0,05		
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Peinture	/					PVC
	A	Porte n°1	Embrasure	PVC	Peinture	/					PVC
4	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
5						+ de 1 m			0,05		
6	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
7						+ de 1 m			0,23		
8	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
9						+ de 1 m			0,14		
10	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
11						+ de 1 m			0,1		
12	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
13						+ de 1 m			0,09		
14	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
15						+ de 1 m			0,07		
16	D	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
17						+ de 1 m			0,06		
18	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,05	0	
19						+ de 1 m			0,08		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Carrelage	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
20	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,15	0	
21					+ de 1 m			0,06		
22	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
23					+ de 1 m			0,3		
24	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
25					+ de 1 m			0,1		
26	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
27					+ de 1 m			0,11		
28	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,14	0	
29					+ de 1 m			0,04		
30	B	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,2	0	
31					+ de 1 m			0,29		
32	C	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
33					- de 1 m			0,08		
	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
34	C	Fenêtre n°1 tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,09	0	
35					+ de 1 m			0,05		
	C	Fenêtre n°1 Volets	PVC		/					PVC
36	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,16	0	
37					+ de 1 m			0,02		
38	D	Fenêtre n°2 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,26	0	
39					- de 1 m			0,21		
	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	D	Fenêtre n°2 Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
40	D	Fenêtre n°2 tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,02	0	
41					+ de 1 m			0,11		
	D	Fenêtre n°2 Volets	PVC		/					PVC
	D	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
42	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
43					+ de 1 m			0,08		
	E	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
44	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
45					+ de 1 m			0,08		
	F	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
46	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
47					+ de 1 m			0,09		
	G	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

48	G	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
49					+ de 1 m			0,04		
	H	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
50	H	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
51					+ de 1 m			0,07		
	I	Murs	Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
52	I	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,27	0	
53					+ de 1 m			0,17		
54	I	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
55					+ de 1 m			0,08		
56	I	Porte n°3 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
57					+ de 1 m			0,11		
58	J	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
59					+ de 1 m			0,11		
60	K	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
61					+ de 1 m			0,04		
62	L	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
63					+ de 1 m			0,06		
64	L	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
65					+ de 1 m			0,11		
66	L	Porte n°4 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
67					+ de 1 m			0,11		
68	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,11	0	
69					+ de 1 m			0,29		
	Sol	Plancher	PVC		/					PVC
70	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
71					- de 1 m			0,05		

Nombre total d'unités de diagnostic	41	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Placard n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
72	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
73					+ de 1 m			0,1		
74	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
75					+ de 1 m			0,06		
76	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
77					+ de 1 m			0,22		
78	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
79					+ de 1 m			0,09		
80	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
81					+ de 1 m			0,04		
82	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,28	0	
83					+ de 1 m			0,1		
84	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,09	0	
85					+ de 1 m			0,09		
	Sol	Plancher	Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Placard n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
87					+ de 1 m			0,07		
88	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
89					+ de 1 m			0,09		
90	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,19	0	
91					+ de 1 m			0,2		
92	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,18	0	
93					+ de 1 m			0,16		
94	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,13	0	
95					+ de 1 m			0,08		
96	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
97					+ de 1 m			0,05		
98	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,12	0	
99					+ de 1 m			0,1		
	Sol	Plancher	Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Placard n°3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
100	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
101					+ de 1 m			0,04		
102	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
103					+ de 1 m			0,06		
104	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,01	0	
105					+ de 1 m			0,15		
106	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,18	0	
107					+ de 1 m			0,04		
108	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
109					+ de 1 m			0,1		
110	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
111					+ de 1 m			0,28		
112	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,1	0	
113					+ de 1 m			0,05		
	Sol	Plancher	Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Salon (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
114	A	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
115					+ de 1 m			0,09		
116	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
117					+ de 1 m			0,08		
118	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
119					+ de 1 m			0,09		
120	B	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
121					+ de 1 m			0,08		
122	C	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
123					+ de 1 m			0,28		
124	D	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,11	0	
125					+ de 1 m			0,15		
126	E	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,22	0	
127					- de 1 m			0,04		
	E	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	E	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	E	Fenêtre n°1 Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
128	E	Fenêtre n°1 tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,09	0	
129					+ de 1 m			0,09		
	E	Fenêtre n°1 Volets	PVC		/					PVC
130	E	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
131					+ de 1 m			0,1		
132	E	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
133					+ de 1 m			0,09		
134	E	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
135					+ de 1 m			0,04		
136	F	Fenêtre n°2 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
137					- de 1 m			0,09		
	F	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	F	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	F	Fenêtre n°2 Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
138	F	Fenêtre n°2 tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,1	0	
139					+ de 1 m			0,07		
	F	Fenêtre n°2 Volets	PVC		/					PVC
140	F	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
141					+ de 1 m			0,09		
142	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,1	0	
143					+ de 1 m			0,19		
	Sol	Plancher	PVC		/					PVC
144	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

145	zones				- de 1 m			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	25	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
146	A	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,26	0	
147					+ de 1 m			0,14		
148	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
149					+ de 1 m			0,05		
150	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
151					+ de 1 m			0,11		
152	**B**	**Escalier n°1 Crémaillère**	**Bois**	**Peinture**	**- de 1 m**	**ND**		**10,07**	**1**	
153	B	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
154					- de 1 m			0,05		
155	B	Escalier n°1 Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
156					- de 1 m			0,05		
157	**B**	**Escalier n°1 Main-courante**	**Bois**	**Peinture**	**+ de 1 m**	**ND**		**12,05**	**1**	
158	**B**	**Escalier n°1 Poteaux**	**Bois**	**Peinture**	**- de 1 m**	**ND**		**8,05**	**1**	
159	B	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
160					+ de 1 m			0,1		
161	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
162					+ de 1 m			0,06		
163	B	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
164					+ de 1 m			0,05		
165	C	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
166					+ de 1 m			0,18		
167	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
168					+ de 1 m			0,07		
169	C	Porte n°3 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,13	0	
170					+ de 1 m			0,14		
171	D	Murs	Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,29	0	
172					+ de 1 m			0,22		
173	D	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,17	0	
174					+ de 1 m			0,22		
175	D	Porte n°4 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
176					+ de 1 m			0,09		
177	Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint	+ de 1 m			0,09	0	
178					+ de 1 m			0,09		
	Sol	Plancher	Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
179	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m			0,21	0	
180					- de 1 m			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	20	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Salle de Bains (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
181	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
182						+ de 1 m			0,07		
183	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
184						+ de 1 m			0,23		
185	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
186						+ de 1 m			0,04		
187	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
188						+ de 1 m			0,08		
189	A	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
190						+ de 1 m			0,1		
191	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,21	0	
192						+ de 1 m			0,05		
193	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,01	0	
194						+ de 1 m			0,08		
195	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
196						+ de 1 m			0,07		
197	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
198						+ de 1 m			0,08		
199	D	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,02	0	
200						+ de 1 m			0,08		
201	E	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
202						+ de 1 m			0,06		
203	F	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
204						- de 1 m			0,24		
	F	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	F	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	F	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
205	F	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,04	0	
206						+ de 1 m			0,09		
	F	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
	F	Murs		Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
207	F	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
208						+ de 1 m			0,12		
	G	Murs		Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus
209	G	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
210						+ de 1 m			0,1		
211	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,07	0	
212						+ de 1 m			0,07		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	24	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
213	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,19	0	
214						+ de 1 m			0,11		
215	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture				0,29	0	
216						+ de 1 m			0,05		
217	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture				0,07	0	
218						+ de 1 m			0,11		
219	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture				0,15	0	
220						+ de 1 m			0,05		
221	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,17	0	
222						- de 1 m			0,11		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
223	C	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m			0,19	0	
224						+ de 1 m			0,1		
	C	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
225	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
226						+ de 1 m			0,21		
227	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
228						+ de 1 m			0,06		
229	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,1	0	
230						+ de 1 m			0,08		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Faïences	/					Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
231	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
232						+ de 1 m			0,09		
233	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
234						+ de 1 m			0,06		
235	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
236						+ de 1 m			0,11		
237	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,24	0	
238						- de 1 m			0,1		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
239	B	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,08	0	
240						+ de 1 m			0,1		
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
241	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
242						+ de 1 m			0,09		
243	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
244						+ de 1 m			0,04		
245	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
246						+ de 1 m			0,25		
247	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,03	0	
248						+ de 1 m			0,09		
249	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
250						+ de 1 m			0,06		
251	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
252						+ de 1 m			0,08		
253	D	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
254						+ de 1 m			0,05		
255	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,26	0	
256						+ de 1 m			0,06		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
257	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
258						- de 1 m			0,04		

Nombre total d'unités de diagnostic	19	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
259	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
260						+ de 1 m			0,07		
261	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
262						+ de 1 m			0,07		
263	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,03	0	
264						+ de 1 m			0,18		
265	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
266						- de 1 m			0,09		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
267	B	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,08	0	
268						+ de 1 m			0,06		
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
269	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,27	0	
270						+ de 1 m			0,29		
271	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
272						+ de 1 m			0,08		
273	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,29	0	
274						+ de 1 m			0,29		
275	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
276						+ de 1 m			0,05		
277	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,18	0	
278						+ de 1 m			0,1		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
279	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
280						- de 1 m			0,07		

Nombre total d'unités de diagnostic	16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
281	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,2	0	
282						+ de 1 m			0,07		
283	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
284						+ de 1 m			0,05		
285	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
286						+ de 1 m			0,04		
287	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
288						+ de 1 m			0,11		
289	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,24	0	
290						+ de 1 m			0,08		
291	D	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
292						- de 1 m			0,1		
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
293	D	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
294						+ de 1 m			0,17		
	D	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
295	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
296						+ de 1 m			0,07		
	Sol	Plancher		Carrelage	Carrelage	/					Matériaux connus
297	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
298						- de 1 m			0,07		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Palier (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
299	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
300						+ de 1 m			0,09		
301	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
302						+ de 1 m			0,06		
303	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
304						+ de 1 m			0,16		
305	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
306						+ de 1 m			0,08		
307	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
308						+ de 1 m			0,07		
309	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
310						+ de 1 m			0,1		
311	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
312						+ de 1 m			0,07		
313	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
314						+ de 1 m			0,1		
315	E	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
316						+ de 1 m			0,05		
317	F	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
318						+ de 1 m			0,08		
319	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
320						+ de 1 m			0,3		
321	F	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
322						+ de 1 m			0,07		
	Plafond	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
323	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,29	0	
324						+ de 1 m			0,21		
	Sol	Plancher		PVC		/					PVC
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949

Nombre total d'unités de diagnostic	18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°4 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
325	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
326						+ de 1 m			0,1		
327	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
328						+ de 1 m			0,13		
329	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
330						+ de 1 m			0,07		
331	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
332						+ de 1 m			0,07		
333	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,14	0	
334						+ de 1 m			0,06		
335	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,11	0	
336						+ de 1 m			0,08		
337	E	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,06	0	
338						- de 1 m			0,1		
	E	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	E	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	E	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
339	E	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,07	0	
340						+ de 1 m			0,07		
	E	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
341	E	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
342						+ de 1 m			0,04		
343	F	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
344						+ de 1 m			0,05		
345	G	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,08	0	
346						+ de 1 m			0,04		
347	H	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,11	0	
348						+ de 1 m			0,07		
349	I	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
350						+ de 1 m			0,06		
351	J	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
352						+ de 1 m			0,1		
353	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,08	0	
354						+ de 1 m			0,05		
	Sol	Plancher		PVC		/					PVC
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949

Nombre total d'unités de diagnostic	21	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°5 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs		Pierres	Brute	/					Matériaux connus
355	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
356						+ de 1 m			0,1		
357	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m			0,24	0	
358						+ de 1 m			0,05		
359	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
360						+ de 1 m			0,09		
361	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
362						+ de 1 m			0,05		
363	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,18	0	
364						+ de 1 m			0,11		
365	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	+ de 1 m			0,23	0	
366						- de 1 m			0,09		
367	E	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	+ de 1 m			0,05	0	
368						- de 1 m			0,05		
369	F	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	+ de 1 m			0,09	0	
370						- de 1 m			0,08		
371	G	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	+ de 1 m			0,04	0	
372						- de 1 m			0,07		
373	H	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	+ de 1 m			0,03	0	
374						- de 1 m			0,28		
	I	Murs		Pierres	Brute	/					Matériaux connus
375	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,06	0	
376						+ de 1 m			0,06		
377	Sol	Plancher		Bois	Vernis	- de 1 m			0,18	0	
378						- de 1 m			0,1		
	Sol	Plancher		PVC		/					PVC
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949

Nombre total d'unités de diagnostic	16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Chambre n°6 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
379	A	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
380						+ de 1 m			0,08		
381	B	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,1	0	
382						+ de 1 m			0,08		
383	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
384						- de 1 m			0,1		
385	C	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	+ de 1 m			0,15	0	
386						+ de 1 m			0,06		
	C	Fenêtre n°1	Volets	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC		/					PVC
	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Bois	Peinture	/					PVC
387	C	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,09	0	
388						+ de 1 m			0,08		
389	D	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,07	0	
390						+ de 1 m			0,21		
391	E	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,05	0	
392						+ de 1 m			0,08		
393	F	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,06	0	
394						+ de 1 m			0,09		
395	G	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,23	0	
396						+ de 1 m			0,06		
397	H	Murs		Plâtre	Plâtre Peinture	- de 1 m			0,19	0	
398						+ de 1 m			0,06		
	Plafond	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	/					Elément postérieur à 1949
401	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	+ de 1 m			0,07	0	
402						+ de 1 m			0,06		
	Sol	Plancher		PVC							PVC
399	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m			0,16	0	
400						- de 1 m			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	20	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

LEGENDE

Localisation	**HG :** en Haut à Gauche	**HC :** en Haut au Centre	**HD :** en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	**C :** au Centre	**MD :** au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	**BC :** en Bas au Centre	**BD :** en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND :** Non dégradé	**NV :** Non visible	
	EU : Etat d'usage	**D :** Dégradé	

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

7 COMMENTAIRES

Présence de revêtement contenant du plomb

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☑
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☑
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☐	☑

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : ☐ **Oui** ☑ **Non**

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc…). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

CERTIFICATION DE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

QUALIT'COMPÉTENCES CERTIFICATIONS

Décerné à :

GUYOMARCH Louis-Marie sous le numéro : **C012-SE05-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(SANS MENTION)**	***Du 04/08/2017 Au 03/08/2022***
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(MENTION)**	***Du 04/08/2017 Au 03/08/2022***
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	***Du 07/09/2017 Au 06/09/2022***
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	***Du 03/08/2017 Au 02/08/2022***
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	***Du 03/08/2017 Au 02/08/2022***
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITES CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(SANS MENTION)**	***Du 03/08/2017 Au 02/08/2022***
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITES CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(MENTION)**	***Du 15/01/2018 Au 02/08/2022***
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	***Du 03/08/2017 Au 02/08/2022***

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 , 2 décembre 2011 et 10 Aout 2015..

Délivré à Thionville, le 18/01/2018
Pour QUALIT'COMPETENCES
LAROUZ Soufian, Responsable Certification

cofrac

Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro **4-0569** Portée disponible sur www.cofrac.fr

SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 03 82 83 38 07 - mail : contact@qualit-competences.fr
SARL au capital de 7500 Euros – RCS de Thionville TI 788 973 543 – N° de gestion 2015 B 12- Code NAF : 8559A

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Fondis Bioritech

Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1er mars 2011 signé par Dr. Björn Klaue

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.**
- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBq cette valeur limite est atteinte après 64 mois.**

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Fondis Bioritech
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél.: +33 (0)1 34 52 10 30
Fax: +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondisbioritech.com
Site : www.fondis-bioritech.com

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

ThermoFisher SCIENTIFIC

The world leader in serving science

Niton Europe GmbH · Joseph-Dollinger-Bogen 9 · 80807 München · Germany

01.03.2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq.

- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 370 MBq this limit is reached after 36 months.**
- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 1480 MBq this limit is reached after 64 months.**

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ration decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable resourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. : 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm² with a confidence interval of 95% (2σ).

Sincerely

Dr. Björn Klaue
General Manager
Director Technical Support and Applications
Radiation Safety Officer

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9 · D-80807 München
Tel. +49-89-3681380 · Fax +49-89-36813830
E-mail: europe@niton.com

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9
80807 München
Germany

Tel. +49-(0)89-36 81 36-0
Fax +49-(0)89-36 81 36-30
Email niton.eur@thermofisher.com

Bankverbindung
Commerzbank AG
Kto-Nr. 3218000
BLZ 783 400 61
IBAN DE 59 7834 0061 0821 6000 00
SWIFT COBADEFF763

Geschäftsführer:
Dr. Olaf Haupt, Dr. Björn Klaue
James R.E. Coley, Piet van der Zande
Amtsgericht München HRB 129790
Ust-ID-Nr.: DE 205 372 303

www.thermofisher.com

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

ThermoFisher SCIENTIFIC

The world leader in serving science

Niton Europe GmbH · Joseph-Dollinger-Bogen 9 · 80807 München · Germany

01.03.2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq.

- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 370 MBq this limit is reached after 36 months.**
- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 1480 MBq this limit is reached after 64 months.**

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ration decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable resourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. : 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm² with a confidence interval of 95% (2σ).

Sincerely

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9 · D-80807 München
Tel. +49-89-36 81 38 0 · Fax +49-89-36 81 38 30
E-mail: europe@niton.com

Dr. Björn Klaue
General Manager
Director Technical Support and Applications
Radiation Safety Officer

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9
80807 München
Germany

Tel. +49-(0)89-36 81 38-0
Fax +49-(0)89-36 81 38-30
Email niton.eur@thermofisher.com

Bankverbindung
Commerzbank AG
Kto-Nr. 8218000
BLZ 793 400 61
IBAN DE 58 7934 0061 0821 8000 00
SWIFT COBADEFF763

Geschäftsführer:
Dr. Olaf Haupt, Dr. Björn Klaue
James R.E. Coley, Piet van der Zande
Amtsgericht München HRB 129790
Ust-ID-Nr.: DE 205 372 303

www.thermofisher.com

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Louis-Marie GUYOMARC'H, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui a fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir un présent diagnostic.

En complément de cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat parasitaires termites + xylophages,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

- Constat Etats parasitaires termites + xylophages hors DDT,
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil**.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans le cadre de sa mission de diagnostic immobilier et plus précisément la fourniture du Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite